



Le gouvernement lance le chantier de la fusion des académies

Personnalisation des parcours des professeurs, réorganisation des académies : le Premier ministre, Édouard Philippe, et le ministre de l'Éducation nationale, Jean-Michel Blanquer, ont dévoilé cet été les principaux axes de la réforme de l'éducation nationale, initiée dans le cadre d'une réforme globale de la sphère publique.

Ces mesures s'inscrivent en effet dans la réforme de la fonction publique initiée par le Premier ministre, qui ambitionne de réaliser 30 milliards d'euros d'économie d'ici 2022. Le gouvernement cherche "à faire de profondes transformations, pas de petites économies", a déclaré, le 2 août, le Premier ministre dans une interview conjointe avec le ministre de l'Éducation, accordée au quotidien régional Ouest-France.

L'objectif est de "mieux organiser notre système éducatif pour que les moyens consacrés par la Nation à cette première priorité permettent la réussite de tous les élèves", a souligné Matignon dans un communiqué diffusé parallèlement à cette interview.

Le premier axe de cette réforme porte sur une réorganisation territoriale. La France compte actuellement 17 régions académiques et 30 académies (26 métropolitaines et 4 d'outre-mer), et le gouvernement entend diviser ce chiffre par deux. Il compte conserver 13 académies, correspondant aux 13 régions métropolitaines, tout en précisant que les "sièges de rectorat ne seront pas forcément dans la capitale régionale", selon Jean-Michel Blanquer.

La création d'un nouveau corps enseignant retoquée

Deuxième axe de réforme : la formation initiale des professeurs qui, à l'heure actuelle, "ne nous donne pas satisfaction", a expliqué le ministre de l'Éducation nationale. Il s'agit de développer le tutorat des futurs enseignants et de leur permettre d'échanger avec "des enseignants qui sont eux-mêmes au contact des élèves", a-t-il précisé. Il entend également favoriser la formation continue, qui "doit valoriser les professeurs tout à la fois dans leur carrière et sur le plan financier".

Le gouvernement prévoit ensuite la création d'une prime spécifique qui sera attribuée dès la rentrée prochaine aux professeurs en écoles et en collèges REP+ (réseaux d'éducation prioritaire), des établissements réputés difficiles. Selon Jean-Michel Blanquer, une prime de 1 000 euros nets va être distribuée en septembre aux personnels des REP+, puis 2 000 euros un an plus tard et 3 000 euros en septembre 2020.

À noter que la proposition du rapport CAP22 (du comité Action publique 2022) relative à la création d'un nouveau corps enseignant n'a pas été retenue. Le Premier ministre estime en effet que rendre attractif le métier d'enseignant en apportant une "réponse purement statutaire aurait à la fois beaucoup agité les esprits et mis beaucoup de temps à aboutir".

Nouvelle instance d'évaluation

Selon une étude de l'OCDE publiée début juin, la formation des enseignants en France laisse à désirer et le vivier de recrutement manque de diversité sociale. "Une hausse de la responsabilité des établissements pour recruter les enseignants" est associée à "une amélioration des performances des élèves en sciences, compréhension de l'écrit et en maths", notait le document.

Matignon indique par ailleurs vouloir faire émerger "une nouvelle culture de l'évaluation" avec la création d'une instance d'évaluation au premier trimestre 2019.